

FRAIS DE SCOLARITÉ

2023· 2024

		Frais de réinscription	
Nombre d'enfant	Frais de scolarité en \$	Nouveau élève \$	Ancien élève \$
1 enfant	560	30	15
2 enfants	920	60	30
3 enfants	1220	90	45
4 enfants	1480	120	60

Modalités de paiement

Les frais doivent être acquittés le jour de l'inscription en espèces ou par chèques postdatés. Les frais incluent le matériel scolaire.

a/ Deux chèques postdatés :

Le premier chèque daté pour le 24 septembre 2023;

Le deuxième chèque daté pour le 30 novembre 2023.

b/En espèce:

50 % des frais doivent être acquittés le jour de l'inscription;

50% des frais restants pour le 30 novembre 2023.

Annulation et remboursement

Les demandes doivent être adressées à la direction en personne à l'école Al Amal ou par courriel. La date limite pour toute demande d'annulation ou de remboursement est le 1^{er} novembre 2023. Seuls les frais des manuels scolaires remis par l'école vous seront chargés. Dépassé cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

La direction

École Al Amal